



## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/698 de la Commission du 3 mai 2022, renouvelant l'approbation de la substance active bifénazate,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ACRAMITE***

*de la société* **UPL Holdings Coöperatief U.A.**

*Nméro de dossier* **n°2022-1642**

*Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2022/698, restreignant l'autorisation du bifenzate à une utilisation uniquement sur des cultures non comestibles dans les serres permanentes,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	ACRAMITE
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	UPL Holdings Coöperatief U.A. Claudius Prinsenlaan 144a, Block A 4818 CP BREDA PAYS-BAS
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	480 g/L - bifénazate
<b>Numéro d'intrant</b>	2060130
<b>Numéro d'AMM</b>	2100020
<b>Fonction</b>	Acaricide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/07/2022
Délai accordé pour la vente et la distribution	01/01/2023
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	01/07/2023

A Maisons-Alfort, le 16/06/2022

DocuSigned by:

  
Charlotte Grastilier

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)